



Le Pays rethélois a besoin de votre avis !

Aire d'alimentation de captage

Saviez-vous que vous résidez sur une aire d'alimentation de captage (AAC) ?

La ressource et la préservation de l'eau sont des sujets majeurs du quotidien et de l'avenir. Sur notre commune, l'État a défini une aire d'alimentation de captage.

Qu'est-ce que c'est ? Une AAC est délimitée par l'État pour lutter contre les pollutions diffuses, risquant d'impacter la qualité de l'eau prélevée par le captage et donc celle de votre robinet.

La Communauté de communes du Pays rethélois est là pour vous informer de l'existence et des objectifs de cette AAC. Elle viendra à votre rencontre pour vous interroger sur vos habitudes en termes de consommation d'eau et d'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif est également d'apporter des réponses à vos questions, des solutions à vos demandes et des alternatives à vos habitudes.

Vous trouverez le planning des passages sur l'application Pays rethélois et sur www.paysrethelois.fr.

Pour toutes informations complémentaires, la Communauté de communes du Pays rethélois reste à votre disposition au 03 52 100 100 ou par mail à accueil@cc-paysrethelois.fr.

De petits gestes individuels pour un avenir collectif !